

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,
14 mars 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS : ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs - Sylvie DESCHAMPS - Clémentine FIGUET – Yann FLAMANT - Corinne JOURDAN - Béatrice MOULIN-MARTIN - Yannick PAQUE - Jean-Luc PETIT – Jean-Pierre PODKOWA – Emilie RATTON – Jessica ROSINET – Pascal ROUSSET
EN EXERCICE : 27
PRÉSENTS : 16
PROCURATIONS: 6
VOTANTS : 22
POUR : 22
ABSTENTION: 0
CONTRE : 0
N° 2023-35

Avait donné procuration : Mesdames, Messieurs – Sébastien BIZET (pouvoir Jean-Luc PETIT)- Fatima BENKHEIRA (pouvoir Jérémie VIAL) – Serge BERNARD (pouvoir Claude VARENNES)- Kenan SOLMAZ (pouvoir Yannick PAQUE) – Annie MONNERY (pouvoir Béatrice MOULIN MARTIN) – Eliane GEOFFROY (pouvoir Sylvie DESCHAMPS) –

Étaient absents excusés : Cyril BRUZZESE - Willy GABRIEL – Nathalie LACOSTE – Patrick RAMON- Ilyes TELALI

MME Maria-Dolorès THUDEROZ a été élue secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION : Rencontres du cinéma

Vu le Code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire rappelle que depuis la fusion des communautés de communes du territoire de Beaurepaire et du pays roussillonnais, la communauté de communes Entre bièvre et Rhône, de par ses compétences dans le domaine de la culture, prend en charge l'organisation des rencontres du Cinéma de Beaurepaire. Toutefois, la commune participe à cet évènement en apportant une aide logistique et une subvention.

Compte tenu de l'intérêt de cette manifestation pour la commune, le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **Donne** son accord pour versement d'une subvention de 4 500€ (inscrite au BP 2023) à la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône au titre de sa participation au financement des rencontres du Cinéma programmées en octobre 2023 et,
- **Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférant à cette subvention

Le Maire
Yannick PAQUE

